



N° 24-004

Décision portant désignation d'un rapporteur public

La présidente du tribunal administratif d'Amiens,

Vu l'article R. 222-24 du code de justice administrative ;

Vu l'absence temporaire de M. Arnaud LAPAQUETTE, rapporteur public ;

DECIDE

Article 1^{er} : Mme Pauline BEAUCOURT est désignée pour exercer les fonctions de rapporteure publique auprès de la 4^{ème} chambre.

Article 2 : La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal.

Fait à Amiens, le 12 mars 2024

La présidente,

Florence DEMURGER